

**DECISION PORTANT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMMUNAL (ANCIEN ABATTOIR), SIS 23 CHEMIN DU VIGNOLE, A L'ASSOCIATION ESCALE CONFLUENCES**

Adm N° 2022- 94

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22, 5°,
VU la délibération en date du 23 juillet 2020, 4^{ème} alinéa par laquelle le Conseil Municipal a confié à Monsieur le Maire par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE**ARTICLE 1 – PREAMBULE**

Cette convention annule et remplace les délibérations du 14 mai 1998 et n°29 du 13 avril 2006 portant convention d'occupation d'une partie de l'ancien abattoir à Moissac Solidarité, nouvellement Escale Confluences.

ARTICLE 2 – OBJET

Mise à disposition d'un ensemble immobilier situé 23 chemin du Vignole à l'association Escale Confluences pour l'action sociale de lutte contre l'exclusion telle que la réinsertion socioprofessionnelle de personnes en situation de précarité (halte de jour, permanence sociale...).

ARTICLE 3 – DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, du 20 octobre 2022 jusqu'au 19 octobre 2023.

La convention pourra ensuite être renouvelée par reconduction expresse, après demande de l'association au moins deux mois avant la date d'échéance.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIÈRES

Le local est mis à disposition gratuitement.

Les frais de consommation et d'abonnement (eau, gaz, électricité, téléphonie) sont à la charge de l'occupant.

Les impôts et taxes relatifs aux locaux seront supportés par la Commune.

ARTICLE 5 – ASSURANCE

L'occupant prend à sa charge les frais d'assurances locatifs.

ARTICLE 6 - FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 7 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 13 octobre 2022



Le Maire,

Romain LOPEZ